

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 38
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20251008-7 : DEV_ECO_TOU_DEMARRAGE ETUDE AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTION EXTERIEURS SIEGE PBI

Visas et motivations

- Vu la délibération 20250205-7 en date du 5 février 2025 portant sur la grille tarifaire pour l'installation d'une partie des services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur le site de Prébo'Cap 2.
- Vu la délibération 20250319-2 en date du 19 mars 2025 portant sur la demande de subvention DETR / aménagement commun d'espaces de stationnement pour la communauté de communes et l'office français de la biodiversité sur le site du 31 rue de Vire.
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 20 juin 2025 allouant au titre de la DETR une subvention de 31 064,92 €.

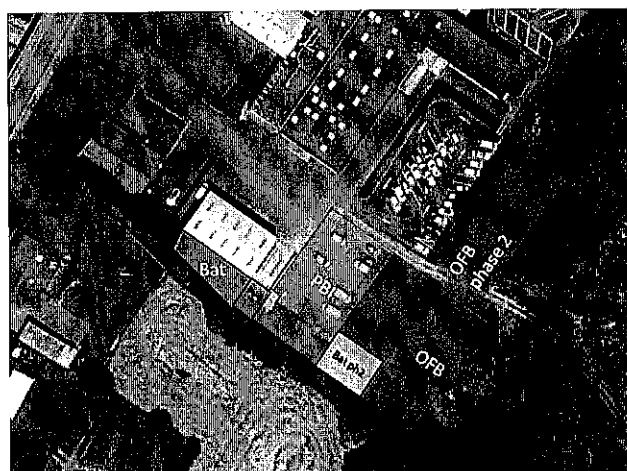
Contexte

Le site du 31 rue de Vire, siège de la Communauté de Communes, est un site qui a connu de nombreux aménagements afin d'accueillir les services intercommunaux mais également des entreprises et structures dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne usine acquise à l'époque par Aunay-Caumont Intercom.

La Communauté de Communes s'est concentrée sur l'aménagement intérieur des locaux. Les espaces extérieurs dédiés au stationnement n'ont pas évolué et sont, aujourd'hui, trop restreints au regard du regroupement des services, l'accueil de structures et du développement des compétences de l'intercommunalité.

Par ailleurs, la Communauté de Communes travaille avec l'Office Français de la Biodiversité pour un accueil pérenne sur le site du 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay.

L'accueil des services territoriaux de l'OFB nécessite des besoins de stationnement, la première phase en cours comptera 16 agents. L'OFB a évalué ses besoins à 12 véhicules de services ainsi que 16 véhicules agents, soit un besoin maximal de 28 places de stationnement.



La deuxième phase vise à accueillir près de 24 agents supplémentaires qui impactera également les besoins de stationnement.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement extérieur, il est nécessaire d'envisager, également, la construction de deux espaces de stockage l'un pour PBI à l'arrière des garages OM et l'autre pour l'OFB dans le cadre de la deuxième phase. Chaque stockage aura une contenance estimée à 160 / 180 m².

Le schéma de principe présenté, ci-dessus, permet une visualisation des besoins à court et moyen terme.

Objectifs

La présente délibération vise à permettre à Pré-Bocage Intercom de réaliser les études et travaux nécessaires aux aménagements et aux constructions envisagés précédemment développés au siège de PBI, 31 rue de Vire, Les Monts d'Aunay.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention (Jean-Marie DECLOMESNIL) décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de toutes études et analyses nécessaires à l'élaboration du projet ainsi que les travaux nécessaires
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation du projet
- **D'AUTORISER** la rédaction, la publication et la passation de consultation(s) ou marché(s) nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20251008-20251008-7_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025